

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130516-2013_B243-DE
Date de télétransmission : 24/05/2013
Date de réception préfecture : 24/05/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 MAI 2013
PRÉSIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B243

OBJET : Sports - Fonds d'intervention 2013 réservé aux associations relatif à l'initiation et à la diffusion de la pratique sportive - Attribution de subventions et validation d'une convention d'objectifs

Le 16 mai 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à MARTIN Régis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(s) :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Fonds d'intervention 2013 réservé aux associations relatif à l'initiation et à la diffusion de la pratique sportive – Attribution de subventions et validation d'une convention d'objectifs

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la politique sportive de la Communauté, la création d'un fonds d'intervention pour l'initiation et la diffusion de la pratique sportive permet de soutenir, depuis 2004, les associations qui organisent des manifestations sur le territoire de la Communauté.

Le présent rapport propose de valider l'attribution de 39 subventions à des associations sportives pour un montant de 81.950 €uros.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil de Communauté du 6 février 2004 a autorisé la création d'un fonds d'intervention réservé aux associations relatif à l'initiation et à la diffusion de la pratique sportive.

La présente délibération a pour objet de poursuivre cette politique en soutenant financièrement les associations qui organisent des manifestations sportives sur le territoire du Pays d'Aix.

Il convient de rappeler les critères d'intervention de la Communauté du Pays d'Aix, tels qu'adoptés par le Conseil de Communauté dans sa délibération n°2004-A010 du 6 février 2004.

Ainsi pour le fonds d'intervention relatif à l'initiation et à la diffusion de la pratique sportive, il a été décidé d'attribuer une subvention plafonnée à 5.000 € et égale au maximum à 50% du budget prévisionnel.

Les subventions qui vous sont proposées sont détaillées en annexe de la présente délibération dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Les modalités de paiement des subventions concernées ont été adoptées par la délibération n°2005-B086 du Bureau de Communauté le 8 avril 2005.

Il convient de noter que lorsque la subvention ou le cumul des subventions attribuées à une association est supérieur à 23.000 €, une convention entre le club et la Communauté permettra de verser cette aide financière à l'association.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des subventions attribuées à « Pays d'Aix Basket Association » avec laquelle la Communauté du Pays d'Aix doit conventionner afin de pouvoir lui verser la totalité des subventions attribuées en Bureau ou en Conseil en 2013 :

Club	Subvention Fonct/Manif	Dépositif	GU	Bureau	Subvention	Total
PABA	Tournoi Inter Quartier	PRODAS	2013/0220	Bur 14/02/13 n°2013/B072	12 000€	12 000 €
PABA	Championnat de France	Haut niveau intermédiaire	2013/0127	Bureau 14/02/13 n°2013/B070	10 000 €	22 000€
PABA	Tournoi International de Basket	DIFINIT	2013/0128	Bureau 16/05/13 n°2013/B...	3 000 €	25 000€

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2004-A010 du Conseil communautaire du 6 février 2004 relative au fonds d'intervention réservé aux associations pour l'initiation et la diffusion de la pratique sportive ;

VU la délibération n°2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Sports en date du 2 mai 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** 39 subventions à des associations sportives telles que présentées dans le tableau récapitulatif ci-joint pour un montant total de 81.950 €uros;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs entre la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et « Pays d'Aix Basket Association » dont le cumul des subventions est égal à 25.000 € et dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- **PRECISER** que ces subventions seront versées selon les conditions de paiement de la délibération n°2005-B086 du Bureau Communautaire du 8 avril 2005;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

DIFINIT 2013 - Commission du 2 mai 2013 - Bureau du 16 mai 2013

GU 2013	Manifestation	Association	Date	Nbre Participants	Nbre Spectateurs	Commune Association	Budget	Subventions Sollicitées	Subvention allouée	Discipline	Commune Manifestation	Subvention N-1	Budget 2012	Réalisé 12	Convention
18	Compétition Inter Clubs	TAEKWONDO CLUB TRETISOIS	09/06/13	300	600	TRETS	9 700 €	4 500 €	3 000 €	Taekwondo	TRETS	3 000 €	10 200 €	10 431 €	Non
31	Fête du sport 2012	SPORTING CLUB SAINT CANNAT FEMININ	19/05/13	200	500	SAINTE CANNAT	8 000 €	2 000 €	2 000 €	Football	SAINTE CANNAT	2 000 €	7 500 €	5 500 €	Non
40	16 ^{ème} Foulées Venelloise	SPEEDY CLUB DE PROVENCE	02/06/13	500	400 à 700	VENELLES	8 700 €	1 500 €	1 500 €	Course Pédestre	VENELLES	1 500 €	11 030 €	6 404 €	Non
49	Demi Finales du Championnat de France	GRAIX	11 et 12/05/13	1300	3000	AIX	15 000 €	5 000 €	3 000 €	Gymnastique Rythmique	AIX	3 000 €	16 000 €	10 203 €	Non
52	Open International de Padel	ASSET PADEL	1er et 2/06/13	160	1000	AIX	14 000 €	7 000 €	5 000 €	Padel	AIX	5 000 €	11 000 €	11 692 €	Non
55	10 ^{ème} Concours International d'Attelage de Tradition	AIX DRIVING CLUB	12/05/13	35	2000	AIX	23 020 €	4 000 €	1 000 €	Equitation	AIX	1 500 €	21 020 €	13 337 €	Non
58	5 ^{ème} édition 24h00 Pédestre de Peynier	PEYNIER SPORTS NATURE	04/05/13	200	500 à 1000	PEYNIER	10 600 €	3 900 €	1 500 €	Course Pédestre	PEYNIER	1 500 €	12 200 €	8 927 €	Non
62	Tournoi Inter régional	UNION SPORTIVE EGUILLENNE	01/05/13	160	100	EGUILLES	5 128 €	2 488 €	500 €	Football	EGUILLES	500 €	6 830 €	3 937 €	Non
88	Open Cup Challenge	ECOLE DU SPORT ET DU SAUVETAGE VITROLAIS	Fin Mai 2013	166	300	VITROLLES	8 500 €	3 000 €	1 500 €	Natation	VITROLLES	1 500 €	10 400 €	8 145 €	Non
102	Tournoi de Rugby en Pays d'Aix	LAMBESC RUGBY LEAGUE 13	25/0513	100	200	LAMBESC	1 300 €	500 €	500 €	Rugby	ST CANNAT	500 €	1 500 €	1 109 €	Non
113	Tournoi Open La Provence	TENNIS CLUB DU IAS D'AIX EN PROVENCE	du 1/06 au 30/06/13	200	400	AIX	5 100 €	1 500 €	1 500 €	Tennis	AIX	1 100 €	5 950 €	7 549 €	Non
114	Tournoi de Pentecôte	SPORTING CLUB REPOS VITROLLES	19 et 20/05/13	288	500	VITROLLES	7 206 €	3 500 €	2 000 €	Football	VITROLLES	1 500 €	4 000 €	6 891 €	Non
128	Tournoi international de basket et Fête Nationale du Mini-Basket	PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION	Fin mai et 2/06/13	1100	2500	AIX	52 000 €	18 000 €	3 000 €	Basket Ball	AIX	2 500 €	43 500 €	40 942 €	Oui
153	33 ^{ème} Tournoi International de Foot	OCC CABRIES	du 9 au 12/05/13	320	2500	CABRIES	51 000 €	7 000 €	5 000 €	Football	CABRIES	5 000 €	51 000 €	51 014 €	Non
154	Grand prix des jeunes de Tennis	OCC CABRIES	du 29/06 au 13/07/13	500	600	CABRIES	17 900 €	2 000 €	2 000 €	Tennis	CABRIES	2 000 €	17 900 €	19 212 €	Non
189	Tournoi par poules et Open	TENNIS CLUB DE ROGNES	du 24/06 au 04/08/13	250	pas indiqué	ROGNES	7 900 €	3 000 €	2 000 €	Tennis	ROGNES	2 500 €	8 900 €	6 683 €	Non
306	11 ^{ème} Trail Sainte Victoire	AIX ROUSSET	04/08/13 et 7/04/13	350 à 600	500 à 800	ROUSSET	35 300 €	6 000 €	5 000 €	Trail	ROUSSET PUYLOUBIER	5 000 €	26 300 €	29 558 €	Non

DIFINIT 2013 - Commission du 2 mai 2013 - Bureau du 16 mai 2013

GU 2013	Manifestation	Association	Date	Nbre Partici pants	Nbre Specta teurs	Commune Association	Budget	Subvention Sollicitée	Subvention allouée	Discipline	Commune Manifestation	Subvention N-1	Budget 2012	Réalisé12	Convention
307	Tournoi jeunes Basket Ball	AIL ROUSSET	09/05/13	600 à 800	800 à 1000	ROUSSET	9 900 €	2 000 €	1 000 €	Basket Ball	ROUSSET	1 000 €	9 350 €	9 061 €	Non
308	Open jeunes de tennis	AIL ROUSSET	du 18/05 au 9/06/13	180 à 220	400	ROUSSET	6 900 €	2 000 €	2 000 €	Tennis	ROUSSET	2 000 €	6 800 €	6 590 €	Non
435	5ème tournoi du Rocher	VITROLLES BADMINTON	les 2 et 3/03/13	380	450	VITROLLES	6 000 €	2 500 €	1 500 €	Badminton	VITROLLES	1 500 €	9 700 €	9 110 €	Non
500	Gala de Boxe	TEAM LDM BOXING CLUB	1/6/13	100	300	LE PUY	5 863 €	3 000 €	1 000 €	Boxe	LE PUY	N-2 1000 €	N-2 4050 €	N-2 5313	Non
617	Tournoi de Foot	FOOTBALL CLUB ROGNIEN	11/5/13	250	500	ROGNIEN	5 250 €	1 500 €	1 000 €	Football	ROGNIEN	1 500 €	6 200 €		Non
633	Randonnée cycliste	BIKE BELAIR CLUB	07/04/13	500	pas indiqué	BOUC-BELAIR	7 000 €	2 500 €	1 000 €	Cyclo Tourisme	BOUC BEL AIR	1 000 €	6 700 €		Non
656	Challenge Nicolas	FOOTBALL CLUB LAMBESCAIN	09/06/13	150	270	LAMBESC	7 340 €	2 000 €	1 000 €	Football	LAMBESC	1 500 €	7 340 €	4 772 €	Non
664	3 Tournois	TENNIS CLUB MUNICIPAL D'EGUILLES	Avril et Juin	600	1000	EGUILLES	9 200 €	1 000 €	500 €	Tennis	EGUILLES	0 €	0 €	0 €	Non
800	Développement et soutien au Sport Associatif Intercommunal	OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS	Toute l'année	670 asso sportives	pas indiqué	AIX	4 450 €	4 000 €	4 000 €	Toutes disciplines	CPA	0 €	0 €	0 €	Non
802	Epreuve de Trial	MOTO CLUB DU PUY SAINTE REPARADE	14/04/13	100	1000	LE PUY	7 550 €	2 000 €	2 000 €	Trial Moto	LE PUY	N-2 2 000 €	N-2 7610	N-2 6646	Non
851	Tournoi Open de l'Arc	TENNIS CLUB DE PEYNIER	du 27/05/au 30/06/13	200	pas indiqué	PEYNIER	9 450 €	3 000 €	3 000 €	Tennis	PEYNIER	3 000 €	11 500 €		Non
911	40ème Rallye automobile régional Ronde de la Durance	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ROQUE ET DURANCE	4 et 5/05/13	130	3000	LA ROQUE	53 260 €	4 000 €	4 000 €	Sport Automobile	LA ROQUE	4 000 €	47 844 €	45 128 €	Non
943	Tournoi National de Rugby	LES ESQUICHES COUDES	du 17 au 19/05/13	1500	500	AIX	213 000 €	5 000 €	5 000 €	Rugby	AIX	0 €	0 €	0 €	Non
944	Course des Collines du Berger	COUDOUX OLYMPIQUE	10/02/13	400	pas indiqué	COUDOUX	6 600 €	1 500 €	1 500 €	Course pédestre	COUDOUX	1 500 €	6 600 €	4 375 €	Non
963	Tournoi de Scratch Handicap du Soleil	BOWLING CLUB AIX EN PROVENCE	les 22 et 23/06/13	130	pas indiqué	AIX	13 540 €	2 000 €	1 000 €	Bowling	AIX	1 500 €	14 388 €	11 647 €	Non
1019	1ère Journée de l'Amitié	4ème SET ROGNIEN	25/05/13	100	70	ROGNIEN	2 770 €	1 200 €	750 €	Badminton	ROGNIEN	500 €	1 300 €	1 280 €	Non
1058	Pays d'Aix Roller Tour	AIX IN ROLLER	les 24/03, 05/05, et 02/06/13	pas indiqué	100	AIX	1 867 €	700 €	700 €	Roller	CPA	500 €	1 326 €	975 €	Non

DIFINIT 2013 - Commission du 2 mai 2013 - Bureau du 16 mai 2013

GU 2013	Manifestation	Association	Date	Nbre Partici pants	Nbre Specta teurs	Commune Association	Budget	Subvention Sollicitée	Subvention allouée	Discipline	Commune Manifestation	Subvention N-1	Budget 2012	Réalisé12	Convention
1075	5ème Manche Régionale	BMX CLUB STE VICTOIRE	26/05/13	550	1700	TRETS	11 150 €	2 000 €	500 €	BMX Race	TRETS	0 €	0 €	0 €	Non
1076	Partage ton Maillot	UNION SPORTIVE DE PUYRICARD	01/05/13	300	350	PUYRICARD	19 150 €	6 000 €	4 000 €	Football	PUYRICARD	4 000 €	19 150 €	14 453 €	Non
1081	Tournoi Régional de Tennis Inter-sites	FETE LE MUR	20 et 21/04/13	pas indiqué	pas indiqué	CABRIES	8 900 €	2 000 €	500 €	Tennis	Tournoi régional	1 000 €	7 700 €		Non
1090	Organisation du Magisterium	MAGISTERIUM	16 et 17/03/13	150	pas indiqué	AUX	10 600 €	2 000 €	2 000 €	Multi Sports	AIX	0 €	0 €	0 €	Non
1131	Tournoi Enfants	LUYNES SPORTS	15 et 16/06/13	528	600	LUYNES	13 350 €	6 000 €	4 000 €	Football	LUYNES	Voir 2013-1129	0 €	0 €	Non
TOTAL														81 950 €	



**Association
« PAYS D'AIX BASKET
ASSOCIATION »**

**Convention 2013
relative à l'organisation d'un « Tournoi
International de Basket »**

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, CS 40868, 13626 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Monsieur Jacky PIN, son Vice-Président délégué à la Politique et aux équipements Sportifs, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et

L'Association dénommée « PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION »,

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 35, Chemin Albert Guigou 13290 LES MILLES représentée par son président Monsieur Maurice DONATI, désignée sous le terme « l'association **PABA** »,

D'autre part,

Préambule

Dans le cadre de la politique sportive de la Communauté, un fonds d'intervention permet de soutenir financièrement, depuis 2003, l'organisation d'événements labellisés sur le territoire de la Communauté

La présente délibération a pour objet de poursuivre cette politique en soutenant financièrement l'association sportive « **PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION** » qui organise la manifestation :

Tournoi International de Basket de fin mai 2013 au 2 juin 2013 sur le territoire communautaire.

La Communauté du Pays d'Aix manifeste ainsi

- ❑ Son soutien à la création d'événements sportifs et à la diffusion du sport sur le territoire de la Communauté.
- ❑ Sa reconnaissance du rôle joué par les associations oeuvrant dans le domaine du sport, en cohérence avec les orientations de la politique culturelle communautaire.
- ❑ Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.
- ❑ Son souhait de mettre en place de réelles relations partenariales sur la base de conventions.

La finalité de cette convention a donc pour objet de formaliser notamment :

- Les conditions de la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'organisation de la manifestation : Tournoi International

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Conformément à ses statuts déposés en sous-préfecture d'Aix en Provence, et déclarée au journal officiel, l'association « **PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION** », a pour objet principal : *« L'organisation et la promotion de la pratique du Basket en son sein et à l'extérieur ».*

Dans le cadre de la politique sportive de la Communauté et après discussion avec elle, l'association « **PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION** » s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer les objectifs et missions, conformes à son objectif social, qui motivent la présente convention :

- Organisation de la manifestation : Tournoi International de Basket

Pour sa part, la Communauté du Pays d'Aix s'engage à soutenir financièrement ces manifestations.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée des opérations mentionnées ci-dessus en 2013.

Elle détermine l'ensemble des relations entre l'association «**PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION**» et la Communauté du Pays d'Aix.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1. Obligations de la Communauté

En application de l'article 1 de la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix accorde une aide financière déterminée à l'association «**PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION**» au regard de l'organisation de la manifestation : **Tournoi International**.

En application du dispositif approuvé par la délibération 2004-A010 du Conseil de Communauté du 06/02/2004, l'association «**PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION**» se verra attribuer une subvention d'un montant de 3.000 Euros.

L'Association «**PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION**» a déjà bénéficié de subventions lors l'année 2013 telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Club	Subvention Fonctionnement Manifestation	Dispositif	Guichet Unique	Bureau	Subvention	Total
PABA	Tournoi Inter Quartier	PRODAS	2013/0220	Bureau 14/02/13 n°2013/B072	12 000€	12 000 €
PABA	Championnat de France	Haut niveau intermédiaire	2013/0127	Bureau 14/02/13 n°2013/B070	10 000 €	22 000€
PABA	Tournoi International de Basket	DIFINIT	2013/0128	Bureau 16/05/13 n°2013/B...	3 000 €	25 000€

Ce qui porte la totalité des subventions 2013 à 25 000 €.

Le budget prévisionnel de l'association « **PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION** » pour l'année 2013, correspondant à un montant de 408 700 €, est joint en annexe 1 de la présente convention.

Le montant total des subventions attribuées correspond à 6,12% du budget prévisionnel

3.2. Obligations de l'association

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'accomplir les missions et objectifs définis à l'article 1 de ses statuts, ainsi que l'organisation de la manifestation : Tournoi International de Basket.

ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

4.1. Responsabilités de l'association

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association « **PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION** » et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté du Pays d'Aix.

L'association « **PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION.** » s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. Elle assure le paiement des primes et cotisations. L'association « **PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION.** » devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté du Pays d'Aix.

4.2. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix

Ces subventions seront créditées au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 3.1 et 3.2.

4.3. Modalités de versement des subventions

Un premier acompte, correspondant à 70 % du montant total des subventions sera versée à l'association « PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION » après la signature de la convention et sa notification.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat des opérations faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

ARTICLE 5 – CONTROLE – SUIVI – EVALUATION

5.1. Statuts

L'association « PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION » s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association.

5.2. Compte de résultats – bilan

L'association « PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION » s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan de la manifestation, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention. Si l'association « PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION » est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon par le Président et le trésorier et éventuellement l'expert comptable agréé de l'association.

5.3. Communication

L'association « PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION » s'engage à appliquer la charte de communication établie par la Direction de la Communication de la Communauté du Pays d'Aix comme :

- Apposition du Logo de la Communauté sur tous supports de communication en respectant la charte graphique établie par la Direction de la Communication.
- Déclaration de partenariat avec la Communauté dans toutes conférences de presse

Pour cela, elle se mettra en rapport avec le Directeur du Service afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre dans les huit jours suivant la date de la signature de la convention.

5.4. Suivi

L'association « PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION » s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation des manifestations en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

Elle s'engage également à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement des opérations définies à l'article I de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties. La Communauté peut demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le juge utile au bon déroulement des opérations.

5.5. Evaluation

Aux fins d'évaluer le déroulement des opérations mentionnées à l'article 1, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de celles-ci, afin de déterminer la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article I.

ARTICLE 6 – SANCTIONS – RESILIATION

6.1. Sanctions

En cas de non exécution de la manifestation, de retard significatif, ou de modification substantielle de celle-ci sans l'accord écrit de la Communauté, la Communauté peut suspendre, ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant des subventions ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

6.2. Résiliation

La convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention.

Dans ce cas, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues prorata temporis.

ARTICLE 7 – AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 3 exemplaires originaux

La présente convention se compose de 9 pages et de 7 articles.

Pour la Communauté
du Pays d'Aix

Pour l'Association
« PAYS D'AIX BASKET ASSOCIATION »

Le Vice – Président, délégué
à la Politique et aux équipements sportifs

Le Président

Jacky PIN

Maurice DONATI

Annexe 1

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2013
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
		500€	
DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions 60eme anniver	14000€	Marchandises Buvettes	8000€
Achats non stockés de matières et fournitures	6500€	Prestations stages / tournois / manifestations	29800€
Fournitures non stockables (eau, énergie) buvette	4000€	Produits des activités annexes	15000€
Fournitures d'entretien et petit équipement stages	1000€	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	2200€	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		CNDS / Jeunesse et Sports	9700€
Fournitures textiles et ballons	16000€	Région (s)	
61 - Services extérieurs		PACA tournois /PRE	22000€
Formation bénévoles	3000€	Département (s)	
Sous-traitance générale FFBB/Ligue/Comité	38500€	0313	22000€
Ecran video	6000€	Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières Véhicules	8800€	Fonctionnement	55000€
Entretien et réparation	1600€	tournois/ pass port	11900€
Assurances	980€	Communauté du Pays d'Aix	
Documentation NM3 / UAVB /ESE	94000€	Indiquer le montant total des subventions	
Divers site internet/photocopieurs/informatique	6300€	<i>solicités auprès de la CPA pour l'année 2013)</i>	
62 - Autres Services extérieurs		Niveau Intermediaire	10000€
Rémunérations intermédiaires et honoraires ASPTT	5500€	Tournoi International/ FNMB	18000€
Publicité, publications Hebergement tournois	12000€	PRODAS	15800€
Déplacements, missions et réceptions	6500€	Organismes sociaux (à détailler)	
Frais postaux et de télécommunication	1300€		
Services bancaires Frais arbitrages	19000€	Fonds Européens	
Divers Participations tournois	25000€	Emplois Aidés (ex CNASEA)	22000€
63 - Impôts et taxes		Autres (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations		Partenariats / Sponsors	116000€
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts	22870€	Cotisations	53000€
Charges sociales	15850€	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel Coachs	89800€	76 - Produits financiers	
65 - Autres charges de gestion courante	8000€	77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
68 - Dotations aux amortissements et provisions			

TOTAL DEPENSES :	408 700€	TOTAL RECETTES :	408 700€
-------------------------	----------	-------------------------	----------

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à.....**LES MILLES**.....le 03.....11.....2012....

Signature du Président



Cachet de l'Association

PAYS D'AIX BASKET ASPTT
 35, chemin Albert Guigou
 13290 LES MILLES

Siret: 751 054 560 00014 - APE: 9312 Z

2013_B243

OBJET : Sports - Fonds d'intervention 2013 réservé aux associations relatif à l'initiation et à la diffusion de la pratique sportive - Attribution de subventions et validation d'une convention d'objectifs

A voté contre : DUFOUR Jean-Pierre

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à la majorité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



23 MAI 2013